

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 1^{er} décembre 2009

Projet de loi

modifiant la loi 10064, du 4 décembre 2008, accordant une indemnité et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2008 à 2011

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi 10064 accordant une indemnité et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2008 à 2011, du 4 décembre 2008, est modifiée comme suit :

Art. 2, al.1, lettre a (nouvelle teneur)

- a) à la fondation des services d'aide et de soins à domicile, de :
 - 112 818 335 F en 2008
 - 112 530 978 F en 2009
 - 124 801 595 F en 2010
 - 125 461 614 F en 2011

Dont :

<u>Monétaires</u>	<u>Non monétaires</u>
110 546 978 F en 2008	2 271 357 F en 2008
110 546 978 F en 2009	1 984 000 F en 2009
123 564 820 F en 2010	1 236 775 F en 2010
125 067 382 F en 2011	394 232 F en 2011

Art. 2A Restitution partielle de la réserve de la fondation d'aide et de soins à domicile (nouveau)

Afin de financer la mise en œuvre et le déploiement progressif du programme d'accès aux soins (PASS), la fondation des services d'aide et de soins à domicile s'engage à restituer une partie de la réserve existante avant l'entrée en vigueur du présent contrat, à savoir :

3 949 085 F en 2010;

4 756 347 F en 2011.

Ces restitutions sont enregistrées en revenus dans les comptes du département de l'économie et de la santé.

Art. 7, lettre a (nouvelle teneur)

- a) à la fondation des services d'aide et de soins à domicile, en complément des autres sources de financement (facturation aux clients, aux assureurs-maladie, contribution des membres et dons), de dispenser de l'aide et des soins à domicile ou en ambulatoire aux personnes de tout âge. La fondation est chargée de mettre en œuvre et de déployer le programme d'accès aux soins au sens des articles 6 et 13 de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom 10058 du 26 juin 2008) et conformément aux modalités d'organisation et aux procédures définies. Elle a également pour but d'exploiter des structures d'unités d'accueil temporaire de répit pour les personnes en âge AVS. Par ses prestations, ses projets et ses initiatives, la fondation contribue à la qualité de vie, favorise le maintien et l'autonomie au domicile, et accompagne le retour à l'indépendance des personnes en demande de soins;

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le projet de loi modifiant la loi 10064 du 4 décembre 2008 accordant une indemnité et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2008 à 2011, tel qu'il vous est présenté par le Conseil d'Etat, vise à donner à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) les ressources nécessaires pour la mise en place et le déploiement progressif du programme d'accès aux soins (PASS) au sens des articles 6 et 13 de la LSDom. Il a également pour but de donner à la FSASD les ressources nécessaires pour l'exploitation de structures d'unités d'accueil temporaire de répit (UATR) dont la première sera réalisée dans le bâtiment de Villereuse et comportera 34 lits. Les lits de répit sont considérés au sens des articles 19 et 20 de la LSDom comme des structures intermédiaires, complémentaires à l'aide et aux soins à domicile, favorisant le maintien à domicile des personnes en âge AVS en particulier.

Afin de financer les activités liées à la mise en place et le déploiement progressif du programme d'accès aux soins (PASS), ce projet de loi propose, une restitution partielle à l'Etat de la réserve de la FSASD existante au 31 décembre 2007, soit la réserve antérieure au contrat de prestations pour les années 2008 à 2011.

S'agissant de l'indemnité financière pour l'exploitation de l'unité temporaire de répit, son financement est effectué par le biais d'un transfert budgétaire au sein du département de l'économie et de la santé entre la rubrique relative au financement des unités d'accueil temporaire et la rubrique relative à l'indemnité de fonctionnement en faveur de la FSASD à hauteur d'un montant annuel de 2 040 000 F pour les années 2010 et 2011.

Le bâtiment de l'ex-EMS Villereuse de la Fondation la Vespérale, propriété de l'Etat, sera gratuitement mis à disposition par ce dernier. Cette gratuité constitue une subvention non monétaire pour un montant annuel de 391 790 F, pour les années 2010 et 2011.

2. La mise en place du programme d'accès aux soins (PASS)

2.1. Les travaux préparatoires

Suite au vote de la LSDom, le 26 juin 2008, et conformément à la demande des divers acteurs concernés, plusieurs groupes de travail composés de représentants de diverses institutions et associations du réseau de soins ont été mis en place en vue de la préparation des règlements d'application de la LSDom. Un mandat précis a été attribué à chacun des groupes, indiquant le contexte, les objectifs à atteindre, et les délais de transmission des livrables.

Il s'agit des travaux suivants:

a) L'organisation du PASS

Le Conseil d'Etat ayant décidé de son rattachement à la FSASD, il a également exigé que cette nouvelle activité soit clairement distincte et indépendante des autres activités de la FSASD.

b) L'accueil et l'information des personnes

La définition du concept d'accueil dans les centres de maintien à domicile (CMD) avec l'élaboration d'un cahier des charges des secrétaires d'accueil et d'un programme de formation.

c) L'évaluation des besoins en soins et des degrés de dépendances des personnes en âge AVS

Les travaux ont consisté à définir les cahiers des charges des professions chargées de l'évaluation, soit les infirmières de liaison pour les aspects liés aux soins et les assistants sociaux pour les aspects liés à la situation sociale. Les processus et procédures d'évaluation définissant les interactions entre ces professionnels et ceux des diverses institutions ont également été définies.

Par ailleurs un outil d'évaluation à but d'orientation agréé par les différents acteurs, existant déjà sur le marché a été implanté à la FSASD. Il permet, à l'aide de quelques questions, de détecter les risques pour la personne et, selon leur nombre identifié, de procéder à une mesure de l'autonomie fonctionnelle de la personne et de sa situation administrative et sociale. Son utilisation est une aide à la décision d'orientation.

d) L'orientation des personnes dans le réseau de soins

Les travaux ont consisté à définir :

- les différentes options d'orientation dans le réseau de soins,
- les données à recueillir, d'aide à la décision d'orientation,
- les responsabilités respectives des professionnels, notamment en termes d'anticipation dans la préparation des dossiers sociaux,
- le système d'information et le choix de l'outil. Ce choix s'est porté sur l'outil utilisé dans le canton de Vaud par les bureaux d'information et d'orientation (BRIO); il permet de disposer en tout temps des disponibilités en appartements dans les immeubles avec encadrement, des places dans les foyers de jour, des lits dans les établissements médico-sociaux (EMS).

Tous ces travaux ont été conduits en tenant compte de l'impérative nécessité de prendre connaissance du choix de la personne âgée et/ou de ses proches sur :

- l'option de soins proposée (aide et soins à domicile, et/ou structure intermédiaire ou EMS);
- le lieu de vie préférentiel (tel ou tel immeuble avec encadrement, tel ou tel EMS, etc).

Ces travaux ont été menés en tenant compte également de la décision des directions concernées d'accepter ou non telle ou telle personne

e) Les responsabilités respectives des institutions et associations et celles du PASS

L'ensemble des procédures ont été définies tant avec des représentants des EMS, des structures intermédiaires, que des CMD de la FSASD et des autres services d'aides et de soins à domicile privés et des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

L'ensemble de ces travaux sont à ce jour achevés et ont permis la rédaction d'un règlement d'application de la loi qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat prochainement.

2.2. Les travaux en cours

Il s'agit pour l'essentiel de la définition d'indicateurs de performance du dispositif d'accès aux soins. Ils concernent, entre autres, le fonctionnement du PASS (respect des processus et procédures), de la qualité des prestations (évaluation, orientation), du délai de prise en charge, de la satisfaction des bénéficiaires et des professionnels, et des indicateurs économiques.

2.3. L'évolution des ressources du PASS

2.3.1. Les ressources du PASS de 2010 à 2011

Elles sont les suivantes :

a) direction :

– 3 postes dont 2 engagés en 2009 (directrice et secrétaire) sur la dotation ordinaire de la FSASD

b) infirmières de liaison :

– 9 postes existants avant 2009

– 7 postes engagés en 2009 sur la dotation ordinaire de la FSASD.

Cette disposition ainsi que l'engagement de 2 postes pour la direction du PASS a été prise afin de ne pas retarder la mise en œuvre du PASS et surtout pour permettre aux professionnels engagés dans ces nouveaux métiers de se former à la pratique de réseau et participer activement aux travaux préparatoires d'un règlement de loi qu'ils auront la responsabilité d'appliquer. Il s'agit en conséquence pour le PASS d'obtenir l'adhésion progressive du plus grand nombre d'acteurs, et leur participation financière ultérieure. Cette participation consistera, soit à facturer des prestations du PASS aux institutions concernées, soit à transférer des postes, en particulier d'assistants sociaux des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Ces dispositions seront confirmées après une évaluation des performances du PASS

– 11 postes en 2010

– 7 postes en 2011

Au total, les ressources pour la direction et les infirmières de liaison du PASS à fin 2011 seront de 37 postes.

A titre de comparaison, cette dotation correspond à celle existante dans le canton de Vaud pour le bureau d'information et d'orientation (BRIO) de la Ville de Lausanne.

c) les assistants sociaux

Les postes sont mis à disposition par les HUG; le nombre devra être défini à fin 2009 et ils feront l'objet d'une convention de collaboration entre les HUG et la FSASD.

2.3.2. Les ressources du PASS dès 2012

Elles sont constituées dès 2012, soit pour le deuxième contrat de prestations entre l'Etat de Genève et la FSASD pour les années 2012 à 2015 :

- a) d'une augmentation de l'indemnité financière de fonctionnement de 4 756 347 F ;
- b) du transfert de postes des institutions du réseau de soins, y compris des centres de maintien à domicile, ou de la facturation des prestations du PASS aux institutions concernées
- c) de la facturation des prestations aux clients selon l'article 7, alinéa 2, lettre a. OPAS (évaluation et conseil).

Ces ressources et les gains d'efficacité permettront de répondre aux besoins liés à l'évolution prévue du nombre de personnes âgées.

3. L'exploitation de lits d'unités d'accueil temporaire (UATR)

Sur décision du Conseil d'Etat, les lits UATR restants disséminés jusqu'à présent dans différents EMS seront regroupés dans un bâtiment propriété de l'Etat. Ainsi, 34 lits seront mis à disposition de la population en âge AVS pour un temps de répit pour les proches aidants, mais également pour préparer un retour à domicile suite à une hospitalisation de la personne aidée. Ces 34 lits UATR correspondaient au quota des lits UATR dans les EMS en juin 2008.

Les ressources budgétaires pour les lits UATR étaient, dès le transfert en 2008 du domaine des EMS du département de l'économie et de la santé (DES) au département de la solidarité et de l'emploi (DSE), affectées au DES selon décision du Conseil d'Etat.

La gestion des lits UATR a été confiée à la FSASD sur décision du Conseil d'Etat au motif que les lits de courts séjours contribuent au maintien à domicile des personnes en âge AVS et offrent des prestations complémentaires à l'aide et aux soins à domicile.

4. Commentaires et dispositions

Art. 2 Indemnité (nouvelle teneur)

Les tranches initialement prévues dans la loi 10064 pour les années 2010 et 2011 doivent être adaptées au financement des nouvelles prestations.

Au niveau de l'indemnité monétaire et non monétaire, les augmentations suivantes sont incluses :

a) pour la mise en œuvre et le déploiement progressif du programme d'accès aux soins (PASS) :

– 3 949 085 F pour 2010 (monétaire);

– 4 756 347 F pour 2011 (monétaire).

b) pour l'exploitation de la structure de lits d'unités d'accueil temporaire de répit (UATR) :

– 2 040 000 F (monétaire) et 391 790 F (non monétaire) pour 2010;

– 2 040 000 F (monétaire) et 391 790 F (non monétaire) pour 2011.

La couverture financière est assurée par :

a) pour la mise en œuvre et le déploiement progressif du programme d'accès aux soins (PASS) par la restitution en 2010 et 2011 d'une partie de la réserve de la FSASD conformément à la décision du Conseil d'Etat;

b) pour l'exploitation de la structure de lits d'unités d'accueil temporaire de répit (UATR) par un transfert budgétaire interne au département de l'économie et de la santé.

Art. 2A Restitution partielle de la réserve de la fondation d'aide et de soins à domicile (nouveau)

Dans sa séance du 18 août 2009, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à la FSASD, pour ses nouvelles activités, la totalité de sa réserve existante au 31 décembre 2007, soit avant l'entrée en vigueur de la loi et du contrat de prestation portant sur les exercices 2008 à 2011.

Afin de financer la mise en place et le déploiement du PASS, le Conseil d'Etat propose que la FSASD restitue une partie de sa réserve équivalente à l'augmentation annuelle de l'indemnité pour cette prestation. Ces restitutions seront de 3 949 085 F en 2010 et de 4 756 347 F en 2011.

Art. 7 But (nouvelle teneur)

La mise en œuvre et le déploiement du programme d'accès aux soins ainsi que l'exploitation de structure d'unité d'accueil temporaire de répit (UATR) sont ajoutés dans les buts fixés à la fondation.

Ces nouveaux buts sont décrits aux points 2 et 3 de l'exposé des motifs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financier*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 4) Avenant au contrat de prestation entre l'Etat de Genève et la FSASD*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'économie et de la santé.
- **Objet** : Projet de loi modifiant la loi 10064 du 4 décembre 2008 accordant une indemnité et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2008 à 2011.
- **Rubrique(s) concernée(s)** : 08.03.21.00 365 0 0117, 08.03.21.00.436 0 0325
- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses générales [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières [32+33]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges particulières [30 à 36]	3.95	4.76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Octroi de subvention ou prestations [36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des charges de fonctionnement	3.95	4.76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	3.95	4.76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres revenus [42]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des revenus de fonctionnement	3.95	4.76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat net de fonctionnement	0.00							

- **Inscription budgétaire et financement** :
 - Cette augmentation de l'indemnité financière ainsi que le revenu sont inscrites au budget dès 2010.
 - Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- **Annexes au projet de loi** : tableau de la planification des charges financières, tableau de la planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle d'investissement, avenant au contrat de prestations entre l'Etat de Genève et la FSASD.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 9 novembre 2009

Signature du responsable financier :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le 9 novembre 2009

Visa du département des finances : M. Marc Gloria

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi modifiant la loi 10064 du 4 décembre 2008 accordant une indemnité financière et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2008 à 2011

Projet présenté par le département de l'économie et de la santé

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	3'949'085	4'756'347	0	0	0	0	0	0
Charges en personnel [30] (rémunération des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, électricité, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330]	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Ocrotol de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	3'949'085	4'756'347	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	3'949'085	4'756'347	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (rémunération de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons et legs)	3'949'085	4'756'347	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	0	0	0	0	0	0	0	0

Remarques :

Signature du responsable financier :

Date : 3 . M . 2009


DOMINIQUE RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi modifiant la loi 1006.4 du 4 décembre 2008 accordant une indemnité financière et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2008 à 2011

Projet présenté par le département de l'économie et de la santé

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Investissement brut	0	0	0	0	0	0	0	0
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	0							
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0
								charges financières récurrentes
								0

Signature du responsable financier : 
 Date : 3.11.2008
 Dominicus RITTER
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

Avenant n° 1

au contrat de prestations 2008-2011

entre

La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)

et

La Fondation des services d'aide et de soins à domicile (la FSASD)

- vu la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (K 1 06 du 26 juin 2008), et les activités déléguées à la FSASD, en particulier le programme d'accès aux soins (PASS);
- vu la mise en œuvre et le déploiement progressif du PASS de 2009 à 2011;
- vu la décision du Conseil d'Etat de confier la responsabilité de la gestion des unités d'accueil temporaire de répit (UATR) à la FSASD,
- vu la décision du Conseil d'Etat du 18 août 2009 concernant l'utilisation de la réserve de la FSASD,
- vu le projet de loi modifiant la loi 10064 du 4 décembre 2008 accordant une indemnité financière et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2008 à 2011.

Les parties conviennent d'ajouter à la liste des prestations inscrites à l'article 4 du contrat de prestations de la FSASD de nouvelles prestations liées au déploiement progressif du programme d'accès au soins (PASS) et liées à l'exploitation par la FSASD des structures UATR dès 2010.

Une augmentation de l'indemnité financière monétaire est prévue pour 2010 et 2011 afin de permettre le financement des activités suivantes :

- mise en œuvre et déploiement du PASS
 - pour 2010 : Fr. 3'949'085.-;
 - pour 2011 : Fr. 4'756'347.-.
- gestion et exploitation des structures UATR
 - pour 2010 : Fr. 2'040'000.-;
 - pour 2011 : Fr. 2'040'000.-.

La réserve de FSASD existante au 31 décembre 2007 est restituée en partie à l'Etat de Genève à hauteur des coûts relatifs au PASS, soit une restitution de 3'949'085.- en 2010 et 4'756'347.- en 2011.

Les modifications suivantes sont apportées au contrat de prestation 2008-2011 signé le 6 mai 2008 entre l'Etat de Genève, soit pour lui le département de l'économie et de la santé et la Fondation d'aide et de soins à domicile :

Article 4 Prestations attendues du bénéficiaire

Alinéa 1 (complément)

- l'évaluation de l'autonomie fonctionnelle, complétée par l'évaluation de la situation administrative, sociale et financière des personnes âgées entrant dans le réseau de soins;
- l'orientation des personnes âgées dans le type de structure du réseau de soins adaptée à leurs besoins;
- la gestion et l'exploitation d'unités d'accueil temporaire de répit (UATR)

Alinéa 2 (complément)

Les prestations d'évaluation de l'autonomie fonctionnelle et les prestations d'orientation s'adressent aux personnes âgées avec problèmes de santé et/ou avec difficultés liées au vieillissement.

Les prestations dans les unités d'accueil temporaire de répit s'adressent aux personnes âgées avec difficultés liées au vieillissement.

Alinéa 3 (complément):

- par les personnes elles-mêmes ou leurs proches, par les médecins-traitants ou par les professionnels du réseau de soins.

Article 5 Plan financier pluriannuel

Chaque année, dès 2010 et jusqu'en 2011, le budget, les comptes et la dotation du programme d'accès aux soins (PASS) et des unités d'accueil temporaire de répit (UATR) sont présentés au département de l'économie et de la santé séparément.

Article 6 Engagements de l'Etat

Alinéa 2 (modification)

- 2010 : Fr. 123'564'820.-
- 2011 : Fr. 125'067'382.-

Alinéa 6 (modification)

- 2010 : Fr. 844'985.-
- 2011 : Fr. 2'442.-

Article 10 Traitement des bénéfices et des pertes :

Alinéa 8 (nouveau)

La réserve de la FSASD existante au 31 décembre 2007 est restituée à l'Etat dans la proportion de l'indemnité financière proposée dans le projet de loi s'agissant du Programme d'accès aux soins. Ainsi, un montant de 3'949'085.- en 2010 et un montant de 4'756'347.- seront restitués à l'Etat de Genève, soit pour lui le département de l'économie et de la santé.

Le présent avenant fait partie intégrante du contrat de prestations 2008-2011. Il entre en vigueur dès sa ratification par le Grand Conseil et prend fin au plus tard au 31 décembre 2011, sous réserve de nouvelles modifications.

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

Monsieur Pierre-François UNGER

Conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie et de la santé

Date :

Signature

Pour la Fondation des services d'aide et de soins à domicile

représentée par

M. Jacques PERROT

Président du Conseil de Fondation

M. Michel MANSEY

Directeur général

Date : *Signature*

Date : *Signature*

Fait à Genève en 2 exemplaires conformes

FSAD
Plan financier pluriannuel 2008 - 2011 version 7a

Budget 2007	Budget 2008	Prévision 2009	Prévision 2010	Prévision 2011
----------------	----------------	-------------------	-------------------	-------------------

3 - FRAIS DE PERSONNEL

31 - Salaires et indemnités du personnel soignant	68'066'000	69'607'000	70'450'500	78'889'812	79'906'226
32 - Salaires et indemnités du personnel paramédical	31'305'000	32'000'300	32'468'300	34'696'450	35'490'590
33 - Salaires et indemnités du personnel administratif	12'464'000	12'737'400	12'924'400	13'704'290	13'685'037
34 - Salaires et indemnités pers. économat, transports et service de maison	4'155'000	4'202'000	4'263'600	4'426'780	4'528'431
35 - Salaires et indemnités du personnel technique & maintenance	334'000	359'200	368'000	497'230	510'584
36 - Frais de personnel payés par des tiers	1'068'780	0	0	0	0
37 - Charges sociales	23'716'000	24'019'600	24'290'100	26'623'857	26'754'137
39 - Autres charges de personnel	3'515'309	3'328'807	3'337'300	3'009'700	3'378'224

TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	144'624'089	146'254'307	148'102'200	161'848'119	164'253'229
-------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

4 - AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

40 - Charges de matière et de sous-traitance	8'059'000	7'324'230	7'454'200	8'077'800	8'220'660
41 - Autres charges concernant les clients	25'000	21'200	21'200	21'200	21'200
43 - Entretien et réparations	941'000	1'558'800	1'159'800	1'204'800	1'204'800
44 - Charges d'utilisation des biens durables	3'160'358	2'620'801	2'334'000	1'279'985	437'442
45 - Charges des locaux	1'706'250	1'866'400	1'866'400	2'627'400	2'627'400
46 - Charges de financement	0	0	0	0	0
47 - Charges de l'administration	4'937'330	4'099'385	4'100'100	4'151'100	4'151'100
49 - Assurances, taxes, impôts et autres charges	879'281	1'323'000	1'078'400	1'078'400	1'078'400

TOTAL DES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	19'708'219	18'813'816	18'014'100	18'440'685	17'741'002
---	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES	164'332'308	165'068'123	166'116'300	180'288'804	181'994'231
--------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

6 - PRODUITS

63 - Services centralisés	8'699'000	8'676'500	9'066'500	10'891'500	10'945'707
64 - Aide et soins à domicile	37'620'000	40'353'300	41'298'800	42'266'800	43'257'800
Sous-total des produits de la facturation	46'319'000	49'029'800	50'365'300	53'158'299	54'203'507
65 - Pertes sur débiteurs	(268'000)	(268'000)	(268'000)	(268'000)	(268'000)
66 - Produits financiers	202'000	202'000	202'000	202'000	202'000
67 - Produits résultant de prestations au personnel et à des tiers	4'178'781	2'414'988	2'415'022	2'415'699	2'415'900
68 - Autres produits	371'000	371'000	371'000	371'000	371'000
69 - Indemnités et subventions	113'529'527	112'818'335	112'530'978	124'409'805	125'069'824

TOTAL DES PRODUITS	164'332'308	164'568'123	165'616'300	180'288'803	181'994'231
---------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0	(500'000)	(500'000)	(0)	(0)
-----------------------------------	----------	------------------	------------------	------------	------------

8 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

80 - Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
85 - Produits exceptionnels	0	500'000	500'000	0	0

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	500'000	500'000	0	0
--	----------	----------------	----------------	----------	----------

RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0	0	(0)	(0)
-------------------------------	----------	----------	----------	------------	------------

FSASD
Plan financier pluriannuel 2008 - 2011 version 7a

Budget 2007	Budget 2008	Prévision 2009	Prévision 2010	Prévision 2011
----------------	----------------	-------------------	-------------------	-------------------

3 - FRAIS DE PERSONNEL
31 - Salaires et indemnités du personnel soignant

310 pers. soignant - salaires - dotation de base	63'812'000	65'206'000	68'101'500	76'540'812	77'557'226
311 pers. soignant - salaires - dotation complémentaire	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000
312 pers. soignant - salaires - dotation extraordinaire	0	0	0	0	0
313 pers. soignant - avantages du personnel	0	0	0	0	0
315 pers. soignant - primes et indemnités	1'933'000	2'099'000	2'099'000	2'099'000	2'099'000
316 pers. soignant - prime de fidélité	2'071'000	2'052'000			
318 pers. soignant - stagiaires et personnel en formation	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000
319 pers. soignant - charges récupérées	(2'500'000)	(2'500'000)	(2'500'000)	(2'500'000)	(2'500'000)
	68'066'000	69'607'000	70'450'500	78'889'812	79'906'226

32 - Salaires et indemnités du personnel paramédical

320 pers. paramédical - salaires - dotation de base	30'251'000	30'969'000	32'343'000	34'571'150	35'365'290
321 pers. paramédical - salaires - dotation complémentaire	1'225'000	1'225'000	1'225'000	1'225'000	1'225'000
322 pers. paramédical - salaires - dotation extraordinaire	0	0	0	0	0
323 pers. paramédical - avantages du personnel	0	0	0	0	0
325 pers. paramédical - primes et indemnités	142'000	125'300	125'300	125'300	125'300
326 pers. paramédical - prime de fidélité	912'000	906'000			
328 pers. paramédical - stagiaires et personnel en formation	0	0	0	0	0
329 pers. paramédical - charges récupérées	(1'225'000)	(1'225'000)	(1'225'000)	(1'225'000)	(1'225'000)
	31'305'000	32'000'300	32'468'300	34'696'450	35'490'590

33 - Salaires et indemnités du personnel administratif

330 pers. administratif - salaires - dotation de base	12'106'000	12'387'000	12'835'000	13'614'890	13'595'637
331 pers. administratif - salaires - dotation complémentaire	450'000	300'000	300'000	300'000	300'000
332 pers. administratif - salaires - dotation extraordinaire	0	0	0	0	0
333 pers. administratif - avantages du personnel	0	0	0	0	0
335 pers. administratif - primes et indemnités	92'000	89'400	89'400	89'400	89'400
336 pers. administratif - prime de fidélité	266'000	261'000	0	0	0
338 pers. administratif - stagiaires et personnel en formation	0	0	0	0	0
339 pers. administratif - charges récupérées	(450'000)	(300'000)	(300'000)	(300'000)	(300'000)
	12'464'000	12'737'400	12'924'400	13'704'290	13'685'037

34 - Salaires et indemnités du personnel de l'économat, des transports et du service de maison

340 pers. écon/trsp/maison - salaires - dotation de base	3'956'000	4'040'000	4'228'600	4'391'780	4'493'431
341 pers. écon/trsp/maison - salaires - dotation complémentaire	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
342 pers. écon/trsp/maison - salaires - dotation extraordinaire	0	0	0	0	0
343 pers. écon/trsp/maison - avantages du personnel	0	0	0	0	0
345 pers. écon/trsp/maison - primes et indemnités	34'000	35'000	35'000	35'000	35'000
346 pers. écon/trsp/maison - prime de fidélité	165'000	127'000			
348 pers. écon/trsp/maison - stagiaires et personnel en formation	0	0	0	0	0
349 pers. écon/trsp/maison - charges récupérées	(100'000)	(100'000)	(100'000)	(100'000)	(100'000)
	4'155'000	4'202'000	4'263'600	4'426'780	4'528'431

35 - Salaires et indemnités du personnel technique & maintenance

350 pers. tech. & maint. - salaires - dotation de base	314'000	342'000	351'000	480'230	493'584
351 pers. tech. & maint. - salaires - dotation complémentaire	75'000	75'000	75'000	75'000	75'000
352 pers. tech. & maint. - salaires - dotation extraordinaire	0	0	0	0	0
352 pers. tech. & maint. - avantages du personnel	0	0	0	0	0
355 pers. tech. & maint. - primes et indemnités	17'000	15'000	17'000	17'000	17'000
356 pers. tech. & maint. - prime de fidélité	3'000	2'200			
358 pers. tech. & maint. - stagiaires et personnel en formation	0	0	0	0	0
359 pers. tech. & maint. - charges récupérées	(75'000)	(75'000)	(75'000)	(75'000)	(75'000)
	334'000	359'200	368'000	497'230	510'584

FSASD
Plan financier pluriannuel 2008 - 2011 version 7a

Budget 2007	Budget 2008	Prévision 2009	Prévision 2010	Prévision 2011
----------------	----------------	-------------------	-------------------	-------------------

36 - Frais de personnel payés par des tiers

361 frais de personnel payés par DES (charges non monétaires)	239'780	0	0	0	0
362 frais de personnel payés par HG (ajustements non monétaires)	829'000	0	0	0	0
	1'068'780	0	0	0	0

37 - Charges sociales

370 AVS / AI / APG / AF / AC	8'897'000	9'095'000	9'204'500	10'504'122	10'695'306
371 prévoyance professionnelle	10'451'000	10'684'000	10'845'000	11'827'835	11'766'930
372 primes APG maladie et accident	4'280'000	4'140'000	4'140'000	4'191'300	4'191'300
379 autres charges sociales	88'000	100'600	100'600	100'600	100'600
	23'716'000	24'019'600	24'290'100	26'623'857	26'754'137

39 - Autres charges de personnel

391 frais de recrutement du personnel	117'000	117'000	117'000	117'000	117'000
392 frais de formation et de congrès	830'000	1'082'000	1'090'000	1'110'400	1'130'924
393 frais de déplacement	2'388'000	1'809'000	1'809'000	1'809'000	1'809'000
399 autres charges de personnel	180'309	320'807	321'300	(26'700)	321'300
	3'515'309	3'328'807	3'337'300	3'009'700	3'378'224

TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL

144'624'089	146'254'307	148'102'200	161'848'119	164'253'229
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Récapitulatif des frais de personnel par nature de dépenses :

3.0 frais de salaires - dotation de base	110'439'000	112'944'000	117'859'100	129'598'862	131'505'168
3.1 frais de salaires - dotation complémentaire	4'350'000	4'200'000	4'200'000	4'200'000	4'200'000
3.2 frais de salaires - dotation extraordinaire	0	0	0	0	0
total des frais de salaires	114'789'000	117'144'000	122'059'100	133'798'862	135'705'168
3.3 avantages du personnel	0	0	0	0	0
3.5 primes et indemnités	2'218'000	2'363'700	2'365'700	2'365'700	2'365'700
3.6 primes de fidélité	3'417'000	3'348'200	0	0	0
3.8 stagiaires et personnel en formation	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000
3.9 charges récupérées	(4'350'000)	(4'200'000)	(4'200'000)	(4'200'000)	(4'200'000)
total des salaires et indemnités	116'324'000	118'905'900	120'474'800	132'214'562	134'120'868

FSASD
Plan financier pluriannuel 2008 - 2011 version 7a

Budget 2007	Budget 2008	Prévision 2009	Prévision 2010	Prévision 2011
----------------	----------------	-------------------	-------------------	-------------------

4 - AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT
40 - Charges de matière et de sous-traitance

401 aide et soins	711'000	498'450	514'000	529'000	545'000
402 ergothérapie	226'000	122'500	123'000	123'000	123'000
406 sécurité domicile	595'000	655'000	665'400	677'000	687'000
4070 repas à domicile	5'707'000	5'140'480	5'244'000	5'841'000	5'957'860
4075 repas "autour d'une table"	154'000	153'900	153'900	153'900	153'900
408 grands nettoyages	109'000	105'600	105'600	105'600	105'600
4090 repas immeubles avec encadrement social	497'000	585'000	585'000	585'000	585'000
4092 animation immeubles avec encadrement social	60'000	63'300	63'300	63'300	63'300
	8'059'000	7'324'230	7'454'200	8'077'800	8'220'660

41 - Autres charges concernant les clients

410 frais divers chez ou pour les clients	25'000	21'200	21'200	21'200	21'200
	25'000	21'200	21'200	21'200	21'200

43 - Entretien et réparations

430 entretien et réparations des biens durables activés et non activés	941'000	1'558'800	1'159'800	1'204'800	1'204'800
	941'000	1'558'800	1'159'800	1'204'800	1'204'800

44 - Charges d'utilisation des biens durables

440 achat de matériel	1'193'100	349'444	350'000	435'000	435'000
441 acquisition logiciels non activés	70'000	0	0	0	0
442 amortissements	1'891'458	2'271'357	1'984'000	844'985	2'442
444 location de matériel et leasing	5'800	0	0	0	0
	3'160'358	2'620'801	2'334'000	1'279'985	437'442

45 - Charges des locaux

450 loyers et charges locatives	1'431'000	1'558'700	1'558'700	2'319'700	2'319'700
451 nettoyage des locaux	132'875	146'900	146'900	146'900	146'900
453 électricité	135'000	151'000	151'000	151'000	151'000
455 articles ménagers	7'375	9'800	9'800	9'800	9'800
	1'706'250	1'866'400	1'866'400	2'627'400	2'627'400

46 - Charges de financement

461 intérêts bancaires	0	0	0	0	0
462 intérêts sur emprunts	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0

47 - Charges de l'administration

470 matériel de bureau, imprimés et photocopies	617'050	590'300	590'300	590'300	590'300
471 téléphones, ports, frais bancaires et postaux	964'000	1'044'200	1'044'200	1'095'200	1'095'200
472 journaux et documentation professionnelle	23'500	1'000	1'000	1'000	1'000
473 conseil de fondation et organe de révision	238'000	245'285	246'000	246'000	246'000
474 frais de poursuites	38'000	38'400	38'400	38'400	38'400
475 prestations administratives de tiers	577'000	521'700	521'700	521'700	521'700
477 frais de communication	491'000	647'900	647'900	647'900	647'900
478 frais informatiques	1'927'000	945'000	945'000	945'000	945'000
479 autres frais d'administration	61'780	65'600	65'600	65'600	65'600
	4'937'330	4'099'385	4'100'100	4'151'100	4'151'100

49 - Assurances, taxes, impôts et autres charges

490 primes d'assurance	68'000	84'000	84'000	84'000	84'000
492 taxes et redevances	377'531	226'600	226'600	226'600	226'600
494 charges des véhicules et de mobilité professionnelle	139'000	676'000	676'000	676'000	676'000
497 sécurité d'exploitation et surveillance	39'000	65'300	65'300	65'300	65'300
498 évacuation des déchets	3'000	15'500	15'500	15'500	15'500
499 autres charges d'exploitation	252'750	255'600	11'000	11'000	11'000
	879'281	1'323'000	1'078'400	1'078'400	1'078'400

TOTAL DES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

19'708'219	18'813'816	18'014'100	18'440'685	17'741'002
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES

164'332'308	165'068'123	166'116'300	180'288'804	181'994'231
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

FSAD
Plan financier pluriannuel 2008 - 2011 version 7a

Budget 2007	Budget 2008	Prévision 2009	Prévision 2010	Prévision 2011
----------------	----------------	-------------------	-------------------	-------------------

6 - PRODUITS**63 - Services centralisés**

635 Lits UATR	0	0	0	1'666'000	1'261'207
636 sécurité à domicile	1'552'000	1'587'100	1'643'500	1'672'500	1'728'500
637 repas à domicile	6'118'000	5'989'400	6'343'000	6'468'000	6'850'000
638 grands nettoyeurs	518'000	516'000	521'000	526'000	531'000
639 immeubles avec encadrement	511'000	584'000	559'000	559'000	575'000
	8'699'000	8'676'500	9'066'500	10'891'500	10'945'707

64 - Aide et soins à domicile

640 soins infirmiers	15'511'000	16'937'300	17'431'000	17'940'000	18'463'000
641 soins de base	11'277'000	12'696'300	12'951'000	13'210'000	13'474'000
642 aide pratique et suppléance	9'861'000	9'862'900	10'060'000	10'260'000	10'464'000
643 ergothérapie	929'000	797'800	797'800	797'800	797'800
644 gardes enfants malades	0	0	0	0	0
645 veilles	3'000	6'300	6'300	6'300	6'300
649 rendez-vous non décommandés	39'000	52'700	52'700	52'700	52'700
	37'620'000	40'353'300	41'298'800	42'266'800	43'257'800

Sous-total des produits de la facturation

46'319'000	49'029'800	50'365'300	53'158'299	54'203'507
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

65 - Pertes sur débiteurs

659 pertes sur débiteurs	(268'000)	(268'000)	(268'000)	(268'000)	(268'000)
	(268'000)	(268'000)	(268'000)	(268'000)	(268'000)

66 - Produits financiers

665 intérêts créanciers	202'000	202'000	202'000	202'000	202'000
	202'000	202'000	202'000	202'000	202'000

67 - Produits résultant de prestations au personnel et à des tiers

671 ventes au personnel et autres charges remboursées	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000
672 prestations à des tiers	4'174'781	2'410'988	2'411'022	2'411'699	2'411'900
	4'178'781	2'414'988	2'415'022	2'415'699	2'415'900

68 - Autres produits

680 commissions et rétrocessions	370'000	370'000	370'000	370'000	370'000
683 utilisation fonds UMUS	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000
685 autres produits	0	0	0	0	0
	371'000	371'000	371'000	371'000	371'000

69 - Indemnités et subventions

690 subventions des communes	0	0	0	0	0
695 indemnités cantonales	84'932'289	84'692'759	84'692'759	123'564'820	125'067'382
indemnités cantonales NPF	0	25'854'219	25'854'219	0	0
indemnités cantonales non monétaires	2'131'238	2'271'357	1'984'000	844'985	2'442
ajustements non monétaires	829'000	0	0	0	0
696 subventions fédérales (art.101 ^{ter} LAVS)	25'637'000	0	0	0	0
697 dons et legs	0	0	0	0	0
	113'529'527	112'818'335	112'530'978	124'409'805	125'069'824

TOTAL DES PRODUITS

164'332'308	164'568'123	165'616'300	180'288'803	181'994'231
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0	(500'000)	(500'000)	(0)	(0)
-----------------------------------	----------	------------------	------------------	------------	------------

FSASD
Plan financier pluriannuel 2008 - 2011 version 7a
Budget
2007Budget
2008Prévision
2009Prévision
2010Prévision
2011
8 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS
80 - Charges exceptionnelles

800 charges exercices antérieurs	0	0	0	0	0
802 autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
804 attributions aux réserves et fonds	0	0	0	0	0

0	0	0	0	0
----------	----------	----------	----------	----------

85 - Produits exceptionnels

850 produits exercices antérieurs	0	0	0	0	0
852 autres produits exceptionnels	0	0	0	0	0
854 utilisation et dissolution de réserves et fonds	0	500'000	500'000	0	0

0	500'000	500'000	0	0
----------	----------------	----------------	----------	----------

RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0	0	(0)	(0)
-------------------------------	----------	----------	----------	------------	------------